



Le Mutualiste Municipal

n° 337

ORGANE OFFICIEL DE LA MUTUELLE DES MUNICIPAUX - Décembre 2015 - I.S.S.N. 1269-5416 - Trimestriel - Prix unitaire : 0,91 euros

VIE MUTUALISTE

- BIENVENUE
- RUBRIQUE CONSEILS
- ASSISTANCE AUX PERSONNES
- LA MUTUELLE A VOTRE SERVICE
- TABLEAU DES PRESTATIONS
- CENTRE DE SANTÉ
- CENTRE DENTAIRE

SANTÉ

- ELECTROSENSIBILITE
- BREVES :
 - URGENCES
 - PERIDURALE
- LA GRIPPE EN 10 QUESTIONS

SOCIÉTÉ

- QUAND LE CHIEN DE FAMILLE DEVIENT DANGEREUX

LOISIRS

- JARDIN : FLEURIR SON JARDIN
- RECETTES :
 - BŒUF BERRICHONNE
 - MARRONS EN ROBE GRANITEE

Joyeuses Fêtes & Bonne Année 2016

Ligne Directe

☎ **55 112**

Ville de Marseille
Mutuelle des Municipaux

Nouveau Numéro

☎ **0811 900 392**

Prix d'un appel local depuis un poste fixe
Tarif moyen 6 cts€/min



MUTUALITÉ
FRANÇAISE





SOLUTION AUDITION

PUIGCERVER Eric & BARDY Stephane Audioprothésistes

- **1/3 payant municipaux**
- **Test auditif Gratuit** non médicalisé
- **Garantie 2 ans Panne et Casse offert** aux adhérents
- **Paielement 10 fois sans frais**

Nous rencontrer :

CC la Rouvière
83 Bd du Redon
13009 Marseille
☎ 04.91.78.94.09



Votre prothèse auditive à partir de :

500€



Passez aux relevés de prestations en ligne !

Arrêtez les décomptes papier et
Consultez vos remboursements sur www.Cybeles.fr

Simple	Vous accédez directement à vos remboursements en ligne.
Pratique	Vos remboursements sont consultables en ligne 24h/24h, 7j/7, où que vous soyez.
Rapide	Vos alertes e-mail personnalisées Vous êtes informés en temps réel de l'état de vos remboursements.
Gratuit	Ce service est totalement gratuit quelle que soit votre fréquence d'utilisation.
Ecologique	Vous contribuez concrètement à la préservation de notre planète. Moins de papier et moins de classement !
Souple	Votre choix est réversible. Vous pouvez à tout moment revenir au papier en effectuant votre demande par mail.

J'ai fait mon choix, Je consulte mes remboursements en ligne !

J'arrête les décomptes mensuels par courrier et je consulte mes remboursements en ligne sur www.cybeles.fr / espace adhérent / Consulter vos prestations (Merci de cocher la case)

- Renvoyez votre coupon réponse à :
Mutuelle des Municipaux - 4, rue venture - CS 41822 – 13221 Marseille Cedex 01

Nom:..... Prénom:.....

Numéro d'adhérent:.....

E-mail:.....@.....

- Ou envoyez votre demande par mail à prestation@mut-mun-provence.fr

LA VIE MUTUALISTE

- Le Mot du Président. 3
- Rubrique Conseils. 4
- Assistance aux personnes 5
- La Mutuelle à votre service 6
- Tableau des prestations 7
- Centre de Santé 8
- Centre Dentaire 8

LA SANTÉ

- Electrosensibilité 10-11
- BREVES :
 - Urgences 12
 - Péridurale 12
- La grippe en 10 questions 13-14

LA SOCIÉTÉ

- Quand le chien de famille devient dangereux 15-16

LES LOISIRS

- Jardin : Fleurir son jardin 17
- Recettes :
 - Bœuf Berrichonne façon chevreuil • 18
 - Les Marrons en robe granitée 18

Ligne Directe

55 112

Ville de Marseille
Mutuelle des Municipaux

Nouveau Numéro

0811 900 392

Prix d'un appel local depuis un poste fixe
Tarif moyen 6 cts€/min



Le Mot du Président

Depuis quelques années nos mutuelles connaissent des attaques successives de la protection sociale qui nous interrogent sur le devenir du mouvement mutualiste.

En effet, l'État régleme-toujours plus nos activités : nous devons endosser des pans entiers de ce qui incombait à la Sécurité sociale.

Devant ces changements de nature notre Fédération nationale répond par des regroupements forcés qui changent l'éthique de proximité traditionnelle au service de nos assurés.

Face à la lourdeur des réformes légales auxquelles il faut encore faire face, nous répondons aux enjeux tout en continuant le développement de nos services sans passer par les regroupements qui éloignent le côté humain et personnalisé de notre démarche.

Vous l'avez compris, toutes ces règles qui successivement s'appliquent à nous, sont nées pour le système des assurances commerciales !

Nous continuons à dénoncer le cadre dans lequel on veut faire

entrer la plus value sociale des mutuelles de proximité pour qu'elles disparaissent au profit de groupes qui n'auront plus rien à envier aux assurances privées dont le but est de dégager toujours plus de profits.

C'est pourquoi, nous n'avons de cesse de poursuivre sans relâche notre action tant auprès des pouvoirs publics que des politiques pour conserver cette vision de la société léguée par nos anciens.

Soyez assurés de notre volonté plus que jamais déterminée de protéger au mieux les mutualistes,

En cette fin d'année, avec le Conseil d'Administration et tous les collaborateurs de votre Mutuelle nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, des moments de bonheur et de convivialité en famille ou entre amis... Et la perspective d'une année riche de projets à concrétiser !

Très bonnes fêtes à tous !

Le Président du Conseil
d'Administration
François MOSCATI

Direction Administrative et Rédaction : 4, Rue Venture - C.S. 41822 - 13221 Marseille Cedex 01. Tél : 0811 90 03 92 - FAX : 04.91.13.93.15 . e-mail : controle@mut-mun-provence.fr. CCP 1692 38 U Marseille - **Directeur de Publication** : Paul R.G. DEROUILLHE - **Responsable de Rédaction** : Paul R.G. DEROUILLHE - **Composition du Conseil d'Administration de la Mutuelle des Municipaux** : **Président** : François MOSCATI - MM. François Amico, Christiane Argy, Claude Argy, Patrice Ayache, Arthur Biberian, Liliane Cardé, Michel Cauvin, Richard Contrera, Claudine Demazière, Paul Derouillhe, Jean-Pierre Garcia, Eric Gilly, Mireille Giliberti, Jean-Pierre Gros, Michel Karabadjakian, Pierre Lauzat, Leborgne Nicole, Levy Marc, Bruno Moscatelli, Lupori Odile, Irène Magro, Félix de Maria, Francis Mencacci, Michel Evelynne, Carine Pinet, Martine Polese, Michel Riccio, Patrick Rue, Michel Savino, Sogliuzzo Henri, Patrick Soudais, Alain Tito, Marie-Cécile Vidal, Alain Vollaro. **Membres du bureau** : **Président** : François MOSCATI - 1^{er} Vice-Président : Patrick RUE - 2^{ème} Vice-Président : Patrick SOUDAIS - 3^{ème} Vice-Président : J. Pierre GROS - Trésorier Général : Michel CAUVIN - Trésorier Adjoint : Alain VOLLARO - Secrétaire Général : Arthur BIBERIAN - **Secrétaires Adjointes** : André Conte, Mme. Liliane CARDI - **Conseillers Techniques** : MM. AMICO, DE MARIA - **Directeur** : Mme Margaret Durup - **Le Mutualiste Municipal** - organe officiel de la Mutuelle des Municipaux - Mutame Provence N° 13 1092 - Prix du numéro 0,91 euros. Abonnement annuel : 3,64 euros. Périodicité : trimestrielle Commission paritaire N° 1112 M 06261 - N° ISSN 1269-5416. Dépôt légal 7 Janvier 2010. Publicité : S.A.C.P. - Crédits photos : fotolia.fr / Composition création : Compographique : Tél : 04.91.50.34.34 - Imprimeur : Compographique - 46, Avenue des Olives - 13013 Marseille. 04 91 50 34 34

La reproduction des articles et photos du Mutualiste Municipal est interdite sans autorisation écrite des auteurs.

Rubrique Conseils

**Pour tout courrier
Envoyer vos demandes
à l'adresse suivante :**

MUTUELLE DES MUNICIPALUX
MUTAME PROVENCE
BP 41822 - 13221 Marseille Cedex 01

**Afin de pouvoir vous contacter
rapidement,
merci d'indiquer votre
numéro de téléphone et votre
mail dans toutes
vos correspondances.**

Adhérents Retraités de la Fonction Publique Territoriale

Le Fonds d'Action Sociale
de la CNRACL propose
une aide santé cotisations Mutuelle

Cette aide est destinée à la prise
en charge d'une partie de vos cotisations à une
Mutuelle santé.

Vous pouvez adresser votre demande
à l'adresse suivante :

C.N.R.A.C.L.
Rue du Vergne
33059 - BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.56.11.36.68
e-mail : www.cnracr.fr



**Pour toutes modifications de
situation, penser à nous fournir :**

Modification situation familiale :

Naissance : Photocopie du livret de famille

Mariage : Photocopie du livret de famille

Décès : Acte de décès, avis d'imposition du défunt, facture acquittée.

Relevé d'identité bancaire ou postal de la personne qui a réglé les frais

Modification situation professionnelle :

Titularisation, congé parental, congé sans solde :

Fournir un arrêté

Mise à la retraite : courrier à nous adresser accompagné

d'un arrêté de mise à la retraite + photocopie du titre de pension

Arrêt de travail : assurés sociaux de notre SL 616, non titulaires et titulaires à temps non complet (-31 H 30) : nous faire parvenir les volets 1 et 2 impérativement dans les 48 H, par voie postale (le cachet de la poste faisant foi).

Pour percevoir les indemnités journalières, votre employeur doit remplir une attestation de salaire que vous devez nous transmettre dans les plus brefs délais lors de votre reprise de travail ou à partir de 15 jours d'arrêts consécutifs.

En cas d'accident : Si vous êtes victime d'un accident causé par un tiers, vous devez déclarer cet accident à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie, dans les quinze jours qui suivent.

VOS OPTICIENS AGRÉÉS PAR LA MUTUELLE

L'OPTIQUE STEPANIAN
VENI VIDI
OPTICIENS

30, Rue Paradis - 13001 MARSEILLE - Tél. 04 91 33 82 51

CENTRE D'OPTIQUE MÉDICAL

GÉRARD

14, rue Decazes - 13007 Marseille - Tél. 04 91 52 80 48

L'OPTIQUE
KIEFFER

21, Rue Montgrand - 13006 Marseille - Tél. 04 91 33 03 61
14, Rue de la République - 13400 Aubagne - Tél. 04 42 03 10 92

VOS AVANTAGES

TIERS PAYANT INTEGRAL

- **FORFAIT** jusqu'à **200€** + SS (1 monture + 2 Verres unifocaux).
- **FORFAIT** jusqu'à **400€** + SS (1 monture + 2 Verres progressifs).
- FACILITÉ DE PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS SANS FRAIS
- REMISE **20 %** SUR VOS ACHATS (Hors Promo).
- GARANTIE CASSE **1 AN** SUR MONTURE ET VERRES (SUR VICE DE FABRICATION)
- ASSISTANCE, ENTRETIEN : GRATUIT

Tous les avantages sont étendus aux Familles

Mutame Provence Services

Mutame Provence Services, Bonjour ! »



C'est ainsi que vous êtes accueillis depuis le 1^{er} janvier 2009 par notre service d'écoute, de conseils et d'assistance, spécialisé dans une réponse médico-sociale au téléphone.

Pour votre aide à la vie

quotidienne et votre assistance à domicile, jusqu'à présent vous faisiez appel à Mutissimo.

Votre mutuelle, toujours proche de vous et attentive à vos besoins, a souhaité faire évoluer le contenu de ces services en mettant en place une ligne téléphonique dédiée.

Sur simple appel téléphonique, votre demande est comprise et traitée par un personnel compétent. Nos équipes vous proposent une aide adaptée à votre situation et vous donnent des conseils personnalisés sur vos droits. Vous pouvez également dialoguer avec des interlocuteurs spécialistes en leur domaine : juriste, puéricultrice, assistante sociale, psychologue clinicienne diplômée...

• «Ma femme est hospitalisée !»

Dès une nuit passée à l'hôpital, quelle qu'en soit la cause, nous mettons en place une aide à domicile, ou bien nous organisons la garde de vos enfants.

Nous pouvons en outre vous mettre en relation avec une personne compétente qui vous renseigne sur vos droits, recherche des solutions d'aides complémentaires.

Si la maladie vous soucie, notre psychologue est à votre disposition pour vous écouter.

• «Mon enfant est malade, il va manquer l'école 3 mois !»

Tout d'abord, nous allons vite vous dépanner pendant quelques jours, le temps de vous organiser. Nous envoyons une garde d'enfant à votre domicile pour que vous puissiez continuer à travailler (5 jours maximum). Puis nous prendrons en charge l'école à domicile afin que votre enfant poursuive ses études (maximum 10 heures par semaine).

• «Je viens d'accoucher et bébé pleure toute la nuit, son petit frère de 5 ans fait des cauchemars !»

Une puéricultrice vous donne des conseils sur tout ce qui touche à l'alimentation, l'hygiène, les soins, l'éducation, les modes de garde... Ces renseignements et conseils concernent l'enfant de 0 à 6 ans. Vous pouvez l'appeler autant de fois que vous le souhaitez.

• «Papa vient de décéder et je suis exténuée car ma mère m'en fait voir de toutes les couleurs !»

Notre service de soutien psychologique est à même de vous faire comprendre les réactions de votre mère et peut également vous procurer l'écoute dont vous avez besoin.

• «Mon voisin n'a pas taillé sa haie depuis 3 ans, ce qui fait de l'ombre à mon jardin potager !

Notre juriste vous explique comment procéder vis-à-vis de votre voisin selon la réglementation en vigueur. Chaque entretien téléphonique dure en moyenne 15 minutes. Pour des questions très pointues et si des recherches sont nécessaires, vous avez la réponse au maximum dans les 48 heures. Vous pouvez demander ce service d'informations juridiques autant de fois que vous le souhaitez dans l'année.

• «Je sors de l'hôpital, je suis isolé et mes capacités d'autonomie sont réduites, étant resté hospitalisé 35 jours !»

Nous prenons en charge l'installation d'un système de téléassistance qui vous permet de rester en permanence en lien avec l'extérieur. Une aide à domicile vient vous aider au plus vite et notre assistante sociale va échanger avec les services du Conseil Général pour une demande d'APA en urgence.

• Autres services et prestations d'assistance :

- Aide à domicile pendant toute la durée d'un traitement de chimiothérapie, de radiothérapie
- Garde des ascendants à charge et vivant sous votre toit si vous êtes hospitalisé
- Rapatriement médical
- Frais médicaux à l'étranger
- Garde des animaux en cas d'hospitalisation
- En cas de décès à plus de 50 km du domicile : prise en charge des frais de transport et des frais liés aux nécessités de ce transfert vers le lieu d'inhumation.

Cette liste n'est pas exhaustive, nous vous fournirons le document contractuel des Conditions Générales d'assistance sur simple demande.

IMPORTANT !

Ne déclenchez pas de mise en place d'une prestation pouvant être prise en charge dans le cadre de vos garanties d'assistance, sans notre accord préalable au 0810 812 821.



Mutame Provence Service

0810 812 821

24/24 h - 7/7 j

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

Tarif moyen 6 cts€/min



La Mutuelle à votre Service

Santé

- **Tiers payant généralisé**
Pharmacie, laboratoire,
radiologie, optique...
- **Prothèses dentaires 300%**
(tarif base sécurité sociale)
- **Forfait optique jusqu'à 400 €**
- **Centre de Santé Marseille**
51, rue de Rome
Tél: 04.91.13.98.89
Vaccin antigrippe gratuit
Consultation diététique gratuite

Prévoyance

- **Complément de salaire**
Un contrat prévoyance
« incapacité de travail »
vous couvre pendant 3 années
de maladie
(incluant le traitement à pleine
solde payé par votre employeur).

Services

- **Association Familiale d'Aide
à Domicile**
AFAD - Tél: 04.91.33.43.43
- **Mutame Provence Service**
Service aux personnes, Conseil juridique...
N°Azur: 0 810 812 821
Contrat souscrit auprès de RMA
46, rue du moulin – BP62127
44121 Vertou Cedex
- **Caution de prêt immobilier**
Tél: 04.91.13.93.00
Contrat collectif Union MUTAME
63 bvd de Strasbourg – 75010 Paris
- **Crédit Social des Fonctionnaires**
Tél: 04.91.29.61.60

Loisirs

- **Un parc pour vos pique-niques**
Les Garrigues
Route de Lambesc à Rognes
Ouvert du 1er mai au 30 septembre
- **Une salle pour vos fêtes**
Tél: 04.42.50.17.15

Ligne Directe



55 112

Ville de Marseille
Mutuelle des Municipaux

Nouveau Numéro



0811 900 392

Prix d'un appel local depuis un poste fixe
Tarif moyen 6 cts€/min

Tableau des Prestations Santé 2015 - Contrats Labellisés

Régime obligatoire + Couverture Mutuelle dans le cadre du parcours de soins

Les conditions de versement des prestations figurent dans le règlement mutualiste

	LABEL 1	LABEL 3	LABEL 3S
Consultation et Visite -			
Généraliste	100%	100%	100%
Dépassement d'honoraires des spécialistes sauf Psychiatre signataire du Contrat d'accès aux soins	100%	100%	150%
Dépassement d'honoraires des spécialistes sauf Psychiatre non signataire du Contrat d'accès aux soins	100%	100%	130%
Examens médicaux			
Laboratoire	100%	100%	100%
Radiologie	100%	100%	100%
Pharmacie			
Vignettes blanches	100%	100%	100%
Vignettes bleues	65%	95%	100%
Vignettes orange	15%	15%	80%
Contraceptif oral non remboursable par la Sécurité Sociale	-	-	100%
Paramédical			
Auxiliaires Médicaux	100%	100%	100%
Frais de transport	100%	100%	100%
Hospitalisation			
Forfait honoraires chirurgicaux	-	-	100 €
Frais de séjour	100%	100%	100%
Accompagnement 1 enfant de moins de 16 ans	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Chambre particulière (3)	15,25 €	27,50 €	50,00 €
Forfait journalier hospitalier	100%	100%	100%
Forfait accouchement	100 €	300 €	300 €
Grossesse médicalement assistée forfait par FIV	-	-	100 €
Dentaire			
Soins dentaires	100%	100%	100%
Prothèse dentaire (accord Sécurité Sociale)(1)	100%	170%	300%
Forfait orthodontie annuel remboursé par le régime obligatoire	100%	100% + 153 €	100% + 1 000 €
Implant dentaire forfait annuel	-	-	1 000 €
Appareillage			
Appareillage	100%	100%	100%
Prothèse capillaire, prothèse de sein	100%	100%	200%
Forfait Acoustique (1 forfait tous les 2 ans)	100% + 92 €	100% + 305 €	100% + 305 €
Optique			
(a) Equipement à verres simple foyer (sphère comprise entre -6.00 et +6.00 dioptries et cylindre inférieur ou égal à +4.00 dioptries (2)	100%	100% + 160 €	100% + 200 €
(b) Equipement comportant un verre mentionné au (a) et un verre mentionné au (c) (2)	100%	100% + 160 €	100% + 200 €
(c) Equipement à verres simples foyer (sphère hors zone de -6.00 à +6.00 dioptries ou cylindre supérieur à +4.00 dioptries) et à verres multifocaux ou progressifs (2)	100%	100% + 200 €	100% + 300 €
(d) Equipement comportant un verre mentionné au (a) et un verre mentionné au (f) (2)	100%	100% + 300 €	100% + 400 €
(e) Equipement comportant un verre mentionné au (c) et un verre mentionné au (f) (2)	100%	100% + 300 €	100% + 400 €
(f) Equipement pour adulte à verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques (sphère hors zone de -8.00 à +8.00 dioptries ou à verres multifocaux ou progressifs sphériques (sphère hors zone de -4.00 à +4.00 dioptries) (2)	100%	100% + 300 €	100% + 400 €
Forfait lentilles annuel si remboursé par le régime obligatoire	100%	100%	100% + 100 €
Forfait annuel chirurgie réfractive pour myopie	-	-	400 €
Médecine douce			
Forfait annuel : Ostéopathie, acupuncture 5 séances X 30€ (inscrit au fichier national de leur profession)	-	-	150 €
Cure thermique			
Frais d'établissement, transport, hébergement	75%	95%	100%
Prévention			
Amniocentèse non remboursable par la Sté Sle	-	-	100%
Densitométrie osseuse pour les femmes de + 50 ans	Oui	Oui	Oui
Vaccin anti-grippe	Oui	Oui	Oui
Dépistage des troubles de l'audition + 50 ans	Oui	Oui	Oui

Prise en charge par la Mutuelle du forfait de 18€ sur les actes médicaux dits «lourds» (décret N° 2006-707 du 19/06/06)

Toutes ces garanties répondent au cahier des charges des Contrats responsables

La Mutuelle ne prend pas en charge la participation forfaitaire de 1 euro et les éventuelles franchises applicables au 01/01/2008

Caution Immobilière : contrat collectif souscrit auprès de l'Union Mutame : 63 Bd de Strasbourg - 75010 Paris

Assistance aux personnes : contrat collectif souscrit auprès de Ressources Mutuelles Assistance (N° AZUR : 0810 812 821)

(1) - Plafond annuel 1 200 €

(2) - Tous les 2 ans sauf enfants - 16 ans et changement de vue. Le prix de la monture est plafonné à 150 €

(3) - 30 jours par hospitalisation, (hors maison de repos et psychiatrie) à compter de la date de début d'hospitalisation



Le Centre de Santé des Municipaux



51, Rue de Rome – 13001 Marseille • Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

- Un accès aux soins pour tous
- Tiers payant sécurité sociale et mutuelles
- Pas de dépassement d'honoraires
- Un éventail complet de spécialités médicales
- Echographie, doppler...
- Quatre généralistes permanents



**Médecins : 04.91.13.98.88
04.91.13.98.89
Dentistes : 04.96.17.63.35**

MÉDECINE SPÉCIALISÉE

- Médecine générale
- Cardiologie
- Chirurgie vasculaire
- Dermatologie
- Gastro-entérologie
- Gynécologie-obstétrique
- Médecin nutritionniste
- Médecine physique-réadaptation
- Echographie, Doppler
- Endocrinologie
- Ophtalmologie
- O.R.L.
- Pneumologie - Allergologie
- Psychiatrie
- Rhumatologie
- Urologie

PARAMÉDICAL

- Pédicurie - Diététique - Ostéopathie



Centre Dentaire de Marseille

Vous bénéficiez d'avantages

Dans le cadre du partenariat avec la Mutuelle des Municipaux de Marseille

- **19** chirurgiens dentistes à votre service
- La garantie de **soins de qualité**, prothèses, orthodontie
- **Une prise en charge complète** grâce au tiers-payant sur présentation des cartes vitale et mutuelle
- Remboursements **améliorés**
 - 300% du tarif conventionné Sécurité Sociale (plafond 1200€)
 - Orthodontie des enfants de -16 ans
- Des **prix étudiés** pour les prothèses dentaires
- **Accès facile** – parking Hôtel de Ville à proximité

Centre Dentaire de Marseille

● 20/26, rue Caisserie 13002 Marseille
 Prise de rendez-vous: 04.96.11.62.96
 Sans interruption et le samedi de 8h à 12h.

● 51, rue de Rome 13001 Marseille
 Prise de rendez-vous: 04.96.17.63.35
 Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Centre Dentaire d'Aubagne

60 all Faienciers - Bât B - 13400 Aubagne
 Prise de rendez-vous : 04 42 84 65 02

Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 19h

Electrosensibilité en voie de reconnaissance

Pour la première fois en France, un tribunal a accordé une allocation adulte handicapé à une femme souffrant d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. Une décision inédite, qui pourrait bien faire jurisprudence, alors que cette affection n'est pas reconnue comme une véritable maladie dans notre pays et que la communauté scientifique reste divisée sur le sujet.



Depuis 2010, Marine Richard, 40 ans, ancienne journaliste et auteure, vit recluse dans les montagnes ariégeoises pour échapper aux ondes électromagnétiques qui, dit-elle, la font tant souffrir. Après des années de lutte, elle a obtenu, l'été dernier, le droit de toucher l'allocation adulte handicapé (AAH). Cette décision, rendue par le tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse, est une grande première en France et pourrait bien faire jurisprudence. Elle a également permis de rouvrir le débat sur l'électrosensibilité, un sujet qui divise la communauté scientifique depuis plusieurs années. « *Les revues de littérature scientifique dont on dispose ne mettent pas clairement en évidence de lien de cause à effet entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptômes ressentis par ceux qui pensent y être sensibles* », explique le professeur Gabrielle Scantamburlo, chef de l'unité de psycho-neuro-endocrinologie du centre hospitalier universitaire (CHU) de Liège et auteur d'un article sur la question publié cette année dans une revue médicale belge*. « *Mais il est encore bien trop tôt pour*

affirmer catégoriquement qu'il n'y a pas de causalité, souligne-t-elle. Les études doivent se poursuivre, parce que ces symptômes existent et que des personnes souffrent. » Ces dernières seraient même des milliers à travers l'Europe : selon l'étude de J. Schröttner et N. Leitgeb réalisée en 2008, 1,5 % de la population en Suède, 3,5 % en Autriche et 9,5 % en Allemagne estime être concernée. Et pour la France, un rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail** (Afsset) datant de 2009 parle d'une prévalence de 2 %.



Des symptômes non spécifiques

Les symptômes en question vont du simple mal de tête aux palpitations cardiaques, en passant par des nausées, des vomissements, des rougeurs cutanées ou encore des troubles de la mémoire, du sommeil et de la concentration. On imagine les répercussions dramatiques sur la vie quotidienne : la plupart des victimes s'isolent totalement, doivent faire face à l'incompréhension de leurs proches et, souvent, cesser de travailler. Cependant, pour de nombreux médecins, ces manifestations relèvent davantage de problèmes psychosomatiques que d'une exposition aux ondes émises par la téléphonie mobile, le wi-fi, les lignes à haute tension, les micro-ondes, la radio FM ou les objets électriques. Et comme les symptômes ne sont pas spécifiques, ils pourraient très bien être attribués à de nombreuses maladies autres.

Pourtant, dès 2005, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît l'existence de cette affection, qu'elle qualifie d'hypersensibilité électromagnétique (HSEM). De même, dans un rapport de 2013, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) admet l'idée que l'exposition aux ondes électromagnétiques puisse provoquer des modifications biologiques du corps humain. Même si elle conclut à une « absence d'effet sanitaire avéré chez l'homme », l'agence préconise, par principe de précaution, de limiter l'exposition de la population, en particulier les enfants, aux champs émis par la téléphonie mobile.

Recommandations Pratiques

En attendant, faute de connaissances, la prise en charge des patients se révèle particulièrement compliquée pour les médecins. « Les symptômes ne sont pas clairement définis et ils varient considérablement d'un sujet à l'autre, indique le professeur Scantamburlo. Nous n'avons donc pas d'éléments spécifiques qui permettent de faire un diagnostic précis. »

Une série de recommandations pratiques permet toutefois de soulager certaines personnes : réduire l'utilisation des appareils électriques, éloigner les lampes de chevet et les radios-réveils, éteindre son téléphone portable quand on ne s'en sert pas ou encore désactiver le wi-fi. « Nous conseillons aux patients d'effectuer un bilan général pour être bien sûrs que les symptômes ne sont pas dus à autre chose, précise Gabrielle Scantamburlo.

Nous proposons aussi une évaluation psychologique approfondie dans laquelle on s'intéresse au niveau de stress environnemental vécu par le patient. »

De son côté, l'Anses promet un nouveau rapport pour 2016. Espérons qu'il apporte enfin des réponses concrètes et des solutions pour tous ceux qui souffrent d'HSEM.

Aliisa Waltari

* « Champs électriques et magnétiques et santé : quel message au grand public ? », M. Ledent, V. Beauvois, I. Demaret, N. Anseau, G. Scantamburlo, Revue médicale de Liège, 2015.

** Depuis 2010, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).



Urgences la moitié des patients non hospitalisés y restent moins de deux heures

Les patients qui ne sont pas admis à l'hôpital (hospitalisation de courte durée ou à la suite de leur passage aux urgences) restent dans un cas sur deux moins de cent douze minutes aux urgences. C'est ce que révèle une étude menée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) auprès de 738 structures d'urgences hospitalières en France. Autre enseignement : 70 % des patients attendent moins d'une heure avant d'être pris en charge. Ce délai est toutefois à relativiser, en fonction de l'état de santé : bien entendu, lorsque le pronostic vital de la personne est engagé, cette dernière est immédiatement prise en charge. Sont donc prioritaires et traités dans la demi-heure les



insuffisants respiratoires, les personnes qui ressentent des douleurs thoraciques (premier signe de l'infarctus du myocarde) ou qui présentent des symptômes neurologiques pouvant annoncer un accident vasculaire cérébral (AVC) : paralysie faciale, inertie du bras, troubles de la parole. Le fait d'avoir été amené aux urgences par les pompiers ou une équipe du service

mobile d'urgence et de réanimation (Smur) augmente également les chances d'une prise en charge rapide (dans l'heure pour 87 %).



Source : « Urgences : sept patients sur dix attendent moins d'une heure avant le début des soins », Etudes et Résultats, n° 929, août 2015.



Péridurale les femmes n'auraient pas vraiment le choix

La péridurale est-elle trop souvent imposée ? Une femme sur deux qui n'en souhaite pas ne serait pas écoutée, selon une récente étude de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) fondée sur l'Enquête nationale périnatale de 2010. Le Conseil national de l'ordre des sages-femmes s'est inquiété de cette tendance, en France, « l'un des pays, peut-être même le pays où la pratique de la péridurale est la plus fréquente », rappelle Béatrice Blondel, de l'Inserm. Et les chiffres ne cessent de progresser : « En 1995, 54 % des femmes ont eu une péridurale. Elles étaient 75 % en 2003 et 81 % en 2010. » Cette anesthésie, qui permet d'annihiler la douleur de l'accouchement, reste bien sûr indispensable dans certains cas, notamment pour les

césariennes. Mais ce que souligne l'ordre des sages-femmes, en s'appuyant sur l'étude de l'Inserm, c'est une médicalisation croissante de l'accouchement, avec une approche par trop sécuritaire de la grossesse : en France, le taux de césariennes est parmi les plus élevés au monde (21 %) et les durées d'hospitalisation sont longues (4,2 jours pour un accouchement normal en 2011, contre 3 jours en moyenne dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]).



Le vaccin contre la grippe en dix questions



La grippe, ce n'est pas rien. Ses conséquences peuvent être graves, voire dramatiques pour les plus fragiles. Chaque année, en France, cette maladie touche 2 à 8 millions de personnes de tous âges.

Au-delà de la fièvre et des courbatures qui vous clouent au lit, la grippe est aussi très contagieuse. Cette maladie infectieuse des voies respiratoires supérieures est provoquée par un virus dont il existe plusieurs types et variants. Les variations, qui surviennent avec une fréquence élevée, peuvent modifier la réceptivité des populations animales ou humaines et favoriser leur diffusion et la survenue d'épidémies. Actuellement, seul le vaccin saisonnier permet de l'éviter.



des maladies infectieuses et tropicales du centre hospitalier universitaire (CHU) de Clermont-Ferrand. *Il est nécessaire d'anticiper l'épidémie, qui survient le plus souvent après décembre : le mieux est de se faire vacciner dès que le vaccin est disponible, c'est-à-dire dès octobre.* » Mais même si l'épidémie a commencé, il est encore temps de se faire vacciner.

Faut-il le faire chaque année ?

« Oui, répond le professeur, pour deux raisons : d'une part, la persistance des anticorps est limitée dans le temps – de six à huit ou neuf mois chez les personnes âgées, davantage chez les sujets plus jeunes – ; d'autre part, le vaccin est susceptible d'être modifié d'une année sur l'autre pour s'adapter. »

Pourquoi ce vaccin n'est-il jamais le même d'une année sur l'autre ?

« Sa composition est définie depuis février 2015, précise le professeur Beytout. Tous les ans, les experts repèrent



l'apparition de nouveaux variants (souvent isolés en Asie du Sud-Est) et leur potentiel de diffusion ; l'Organisation mondiale de la santé (OMS) établit le "cocktail" de trois souches des types A (H1N1), A (H3N2) et B qui paraissent avoir le plus de chance d'émerger lors de l'épidémie de l'hiver suivant : c'est un peu une course-poursuite. »

Quelle est son efficacité ?

« Il y a malheureusement une marge d'erreur. Au cours de l'hiver 2014-2015, par exemple, la souche A (H3N2) s'est modifiée de façon imprévue et les antigènes vaccinaux n'étaient pas en phase, ne permettant pas aux personnes vaccinées de produire les anticorps appropriés pour être protégées », déclare le professeur, qui précise que l'efficacité vaccinale est d'environ 70 % pour les immunocompétents (c'est-à-dire les jeunes en bonne santé) et qu'elle n'est que d'environ 50 % chez les plus âgés. L'Institut de veille sanitaire (INVS) estime que la vaccination permet, en l'état de la couverture vaccinale actuelle, d'éviter 2 000 décès par an chez les 65 ans et plus*.

Quand doit-on se faire vacciner ?

« Il faut compter dix à quinze jours avant que le vaccin soit protecteur, explique le professeur Jean Beytout, chef du service





La vaccination protège-t-elle contre toutes les formes de grippe ?

« Elle ne concerne que les virus grippaux impliqués dans la grippe saisonnière humaine, indique le spécialiste. Les virus des gripes aviaires sont donc exclus. »



Est-on aussi protégé contre le rhume ?

« Non, assure-t-il. La vaccination ne concerne pas les autres virus respiratoires. »



Qui doit se faire vacciner ?

La vaccination est recommandée par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) aux seniors de 65 ans et plus, aux personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire, cardiaque ou rénale), aux femmes enceintes, aux personnes obèses ou à celles qui séjournent dans un établissement de soins, aux profes-

sionnels de santé, au personnel navigant et à quiconque est en contact avec des nourrissons de moins de 6 mois.



Le vaccin est-il remboursé par l'Assurance maladie ?

Les assurés concernés par ces recommandations reçoivent normalement un courrier d'invitation accompagné d'un imprimé de prise en charge à 100 %.

Qui peut vacciner ?

Pour une première fois, rendez-vous chez votre médecin traitant. Pour les années suivantes, sachez que les infirmiers sont aussi autorisés à vacciner.

Est-ce que le vaccin ne risque pas de me rendre malade ?

Les vaccins grippaux injectables sont préparés à partir de virus cultivés sur œufs de poule embryonnés. Les virus récoltés sont traités : fragmentés, purifiés pour obtenir des glyco-protéines antigéniques et concentrés pour atteindre la dose immunisante définie. Ce sont des vaccins inactivés ne contenant que des fragments viraux : ils ne peuvent donc pas entraîner une grippe. Les données de pharmacovigilance montrent qu'ils sont bien tolérés, en dehors des réactions attendues transitoires (douleur au point d'injection, épisode fébrile, par exemple).

Catherine Chausseray

* « Avis et rapport relatif à l'efficacité de la vaccination contre la grippe saisonnière », Haut Conseil de la santé publique, mars 2014.



Les chiffres de la grippe pour l'hiver 2014-2015 en France*

Epidémie forte de grippe, dominée par le virus A (H3N2).

- 9 semaines d'épidémie.
- 2,9 millions de consultations pour syndrome grippal.
- 55 % de virus A (H3N2).
- Près de 30 000 passages aux urgences pour grippe.
- 3133 hospitalisations parmi ces passages, dont 47 % chez les 65 ans et plus.
- 1558 cas graves de grippe admis en réanimation.
- Une surmortalité hivernale jamais vue depuis neuf ans, avec 18 300 décès enregistrés. Parmi les personnes décédées, 90 % étaient âgées de plus de 65 ans. Cet excès de mortalité est lié à la grippe et à d'autres facteurs hivernaux.

A noter : 53 % de personnes à risque ne se sont pas fait vacciner en 2014.

La grippe, qui a fortement touché la France l'hiver dernier, devrait coûter environ 180 millions d'euros, selon le directeur de l'Assurance maladie, Nicolas Revel, soit 80 millions de plus que d'habitude.

* Bulletin épidémiologique grippe, Institut de veille sanitaire (INVS), point au 22 mai 2015.

Bientôt un vaccin universel contre la grippe ?

Actuellement, seule une vaccination saisonnière permet de se protéger des souches de virus grippaux en circulation, ceux-ci évoluant chaque année. Un vaccin unique est cependant à l'étude. Les chercheurs ont déjà réussi à immuniser complètement des souris et partiellement des furets et des singes, des animaux qui présentent les mêmes symptômes que l'homme. C'est un pas important vers le développement d'un vaccin universel, mais de nombreux essais devront encore être menés avant d'être mis au point pour l'homme.



Quand le chien de la famille devient dangereux pour les enfants

Les services d'urgences pédiatriques des hôpitaux peuvent en témoigner : nombreux sont les enfants agressés par le chien du foyer ou de l'entourage proche. Pourtant, beaucoup de ces accidents auraient pu être évités.

De l'enquête menée de 2009 à 2010 auprès des centres hospitaliers universitaires (CHU) par l'Institut de veille sanitaire (INVS) et l'association des vétérinaires comportementalistes Zoopsy, il ressort que « l'incidence annuelle des morsures ayant nécessité un recours aux soins a été estimée de 30 à 50 pour 100 000 enfants de 0 à 15 ans. Chez les enfants les plus jeunes, les blessures sont plus nombreuses, plus graves et se situent souvent au niveau de la tête et du cou, ce qui peut entraîner des séquelles physiques, esthétiques et

psychologiques. Le plus souvent, la personne qui a été mordue connaissait le chien et les agressions se produisent au domicile* ».

Les petits souvent attaqués au visage

Les morsures de chien concernent 0,5 à 1 % des urgences chirurgicales pédiatriques. Dans 75 à 80 % des cas, il s'agit de lésions faciales. « Chez les tout-petits, de 2-3 ans, c'est la plupart du temps le visage qui est touché. En grandissant, l'enfant se protège avec les bras, et ses membres supérieurs sont alors la partie du corps la plus exposée aux morsures », constate le docteur Ambre de Bérail, du service de chirurgie maxillo-faciale de l'hôpital Purpan à Toulouse (31). Elle ajoute



que l'ensemble de l'équipe intervient fréquemment pour des morsures, en moyenne deux fois par semaine, notamment pendant les vacances. Une cellule dédiée à ce type de blessures a d'ailleurs été créée et compte un psychiatre, qui prend en charge le stress post-traumatique.

Beaucoup de morsures en été

Prenons l'exemple des enfants gardés par les grands-parents pendant les vacances. Si ces derniers ont un chien, celui-ci peut ressentir la présence des petits comme une intrusion. L'été est aussi la saison des barbecues : non seulement les gens investissent « le jardin du chien », mais en plus ils y font cuire de la viande. Pour l'animal, la nourriture est une affaire sérieuse, et cette viande qui attise sa convoitise peut l'exciter et le rendre hargneux.



« Dans 75 à 82 % des cas, ce sont des chiens connus qui attaquent, constate le docteur Claude Beata, vétérinaire comportementaliste à Toulon, membre du Collège européen de médecine vétérinaire comportementale, de l'association Zoopsy et co-auteur de l'enquête de l'INVS. J'ai eu très récemment le cas d'un chien, au demeurant plutôt sympa, qui avait pincé un enfant. Il s'était retrouvé en contact avec plusieurs enfants à la fois alors

qu'il n'y était pas habitué. Il a été apeuré par les cris et l'agitation et cherche depuis à agresser les enfants dès qu'il en repère à proximité. »

Décoder les signes d'alerte

« Dans la plupart des cas, il y a des signes avant-coureurs. Toutes les formes de menace (grognements, pincements, etc.) doivent alerter, mais aussi d'autres signes qui laissent penser que l'animal se sent mal à l'aise en présence de l'enfant. Si l'on remarque que son chien a un comportement bizarre, inhabituel, qu'il s'éloigne lorsque l'enfant entre dans une pièce, qu'il dé-



tourne son regard, qu'il se lèche le bout du museau... , il faut consulter un vétérinaire », recommande le spécialiste. Le bien-être de l'animal est essentiel : respecter sa gamelle et sa zone de couchage est une règle à connaître. Il faut également que le chien ne se sente pas acculé, qu'il ait la possibilité de s'isoler s'il en ressent le besoin.



Eduquer plutôt que rééduquer

Valérie Allemand, vétérinaire comportementaliste à Eaunes (31), met en garde les propriétaires de chien contre une sévérité exagérée ou, au contraire, un trop grand laxisme :

« On remarque souvent un défaut d'éducation chez les petits gabarits. La plupart du temps, ce sont pourtant les chiens de moins de 10 kilos qui mordent. »

« On consulte un éducateur canin une fois que l'accident s'est produit, déplore Claude Beata. Or, la rééducation est plus compliquée.

Il est plus simple d'éduquer, quelle que soit la race, dès le plus jeune âge, même si cela n'empêche pas tous les accidents. » Le vétérinaire conseille vivement d'amener le chiot, dès ses premiers mois, dans une « puppy school » afin de l'éduquer et de le socialiser.



Pour apprendre aux enfants à se comporter correctement vis-à-vis du chien de la famille, c'est plus difficile. « Jusqu'à 5-6 ans, ils ne font pas ce qu'on leur dit, souligne le docteur Allemand. Ils peuvent alors se mettre en danger. »

Isabelle Coston

* « Facteurs de gravité des morsures de chien aux urgences », enquête multicentrique, Institut de veille sanitaire (INVS), mai 2009-juin 2010.

Fleurir son jardin



A l'heure où la végétation est au repos , on pense souvent qu'aucune fleur ne peut venir embellir les espaces .

Pourtant, certaines vivaces ont la grande particularité de fleurir et d'égayer l'hiver ! Elles font de votre jardin, de votre terrasse ou de votre balcon un merveilleux espace fleuri pour passer les fêtes de fin d'année !

Les hellébores se parent de très belles fleurs aux tons subtils mêlant le blanc et le rose



Elles sont résistantes au froid et, si elles sont appelées Rose de Noël, c'est qu'elles sont en fleurs à cette période festive.

Plantation de l'hellébore

Il est recommandé de planter l'hellébore à l'automne, idéalement autour du mois de novembre mais vous pourrez le planter jusqu'au printemps en dehors des périodes de gel.

L'hellébore ne fleurissant qu'au bout d'1 ou 2 ans, il est souhaitable de ne pas trop tarder à la planter.

Une bonne plantation et c'est l'assurance de voir son hellébore s'épanouir durant de nombreuses années.

- Evitez le soleil direct et choisissez un endroit ou partiellement ombragé avec soleil le matin ou le soir.
- Enrichissez votre sol de terreau spécial vivaces, universel ou plantes fleuries et éventuellement d'un amendement type fumier et algues ou compost maison.
- Tremper la motte dans un seau d'eau avant de la mettre en terre.
- Planter l'hellébore dans votre mélange de terreau et de terre de jardin.

- Espacer chaque plant d'une trentaine de centimètres.
- Arroser généreusement.
- Si vous devez déplacer vos hellébores, faites-le de préférence au printemps et retirez la motte la plus grosse possible car elles n'aiment pas être déplacées.

Les primevères des jardins forment à elles seules un festival de couleurs !

Annuelles ou vivaces, les premières sont beaucoup plus florifères ; les vivaces ont l'avantage de fleurir d'une année sur l'autre.



Les pensées et violas colorent le jardin de l'hiver jusqu'au printemps.

Incontournables elles s'adaptent aux jardinières, potées et massifs du jardin.

Et n'oubliez pas
de nous adresser
vos recettes à :

Mutuelle des Municipaux
Le Mutualiste Municipal
4, rue venture - C.S. 41822
13221 Marseille Cedex 01

Bœuf Berrichonne (façon chevreuil)

Vos invités amateurs de gibier seront agréablement surpris



- 2 carottes
- 1 brin de céleri
- 2 oignons
- 1/2 bouteille de vin rouge
- 1 dl de vinaigre
- 5 cl de cognac
- Poivre
- Quelques baies de genièvre
- 60 g de beurre
- 60 g de farine
- 2 dl de crème fraîche
- 1 cuillère à soupe de gelée de groseilles ou fruit des bois

Préparation

- **1er)** Préparer votre marinade 2 à 3 jours avant la cuisson :
- Dans une cocotte, faire chauffer l'huile, y placer les légumes épluchés, coupés en petits morceaux.
- Les faire revenir sans dorer.
- Verser le vin rouge, le vinaigre et le cognac.

- Ajouter le poivre et quelques baies de genièvre.
- Porter à ébullition, et laisser cuire doucement 20 minutes. Laisser refroidir.
- Piquer le lard coupé en bâtonnets à la surface de la viande.
- Mettre la viande dans la marinade (penser à retourner de temps en temps).

2e) Cuisson

- Préchauffer le four (Th.7/8).
- Faire dorer la viande (séchée).
- Puis la placer au four 30 minutes.

3e) La sauce

- Passer le marinade (récupérer les légumes).
- Dans une casserole, faire le beurre «noir» avec la farine.
- Ajouter les légumes et la marinade après 20 minutes de cuisson
- ajouter 2 dl de crème fraîche et 1 cuillère à soupe de gelée de groseilles

Préparation : 2 h

Cuisson : 30 min

Ingrédients : 8 personnes :

- filet de bœuf 1,5 kg
- 150 g de lard
- 5 cl d'huile



Les Marrons en robe granitée

- 2 cuillères à soupe de rhum
- 1 crème de chantilly sucrée
- 1 poignée de pistaches concassées
- 3 cuillères à soupe d'eau

Préparation

- 1) Placez les marrons glacés dans le rhum. Laissez-les mariner le temps de la préparation du chocolat.
- 2) Pour l'enrobage, faites ramollir le chocolat au bain marie ou au micro-ondes, pendant 3 minutes avec l'eau. Laissez refroidir. Ajoutez les marrons glacés au chocolat et remuez délicatement jusqu'à ce qu'ils soient entièrement recouverts puis sortez les, égouttez-les et réservez au frais sur une grille ou du

papier aluminium jusqu'au moment de la dégustation.

- 3) Préparez les cafés pour le granité. Versez dans un moule à glaçons. Entrepo- sez au réfrigérateur, en cassant régulièrement la glace qui se forme, pour obtenir la consistance granitée.

Au moment de servir, posez sur une assiette deux marrons glacés enrobés par personne et 1 ou 2 tuiles (ou financier). Répartissez le granité dans des verrines, et recouvrez de crème chantilly. Décorez de pistaches hachées. On peut décorer l'assiette d'oranges confites.

facile à réaliser

Faites le point sur votre audition



Ces laboratoires à la pointe de la technologie, sont les seuls équipés du dernier système innovant Visible Speech, permettant d'obtenir le meilleur réglage et la meilleure performance de vos appareils auditifs toutes marques.

Si vous rencontrez des difficultés avec vos appareils auditifs, n'hésitez pas à prendre rendez-vous.



NOS ENGAGEMENTS

- 1/3 payant, aides aux financements
- Période d'essai sans engagement de 15 jours
- 4 ans de garantie*
- Entretien et suivi gratuit de votre appareillage
- Réparation et suivi toutes marques
- Possibilité de venir à domicile



*test non médical - voir condition en magasin

AUDIOPROTHÉSISTES DIPLÔMÉS D'ÉTAT ET SPÉCIALISTE DE L'AUDITION NUMÉRIQUE



Entendre
RNB - Quartier San Baquis
13320 BOUC BEL AIR
Tél : 04.42.69.44.70



Espace Audition
16 Route Nationale 95
13112 LA DESTROUSSE
Tél : 04.42.71.21.65



Audition médicale
16 avenue Jean Jaurès
13130 TRETZ
Tél : 04.42.64.25.97

TOUS LES CENTRES SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 12H30 ET DE 14H00 À 16H00



REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES DE LA VILLE DE MARSEILLE

380 rue Saint- Pierre 13005 Marseille - Ouvert 24h/24 - 7jours/7

Régie Municipale des Pompes Funèbres

Téléphone : 04 91 14 67 02
Téléphone : 04 91 55 35 35
Télécopie : 04 91 14 67 06

Funérarium municipal

Téléphone : 04 91 14 67 01
Télécopie : 04 91 14 67 68

Contrats Obsèques

Téléphone : 04 91 14 67 64
Portable : 06 16 53 09 84

Le funérarium municipal, un espace de 1532 m²

- Un espace post-mortem
- Des salons funéraires
- Une salle de cérémonie multi-cultes qui permet d'organiser sur place des cérémonies religieuses et civiles, et de tenir des veillées funèbres traditionnelles.

Un lieu de recueillement où les familles peuvent rendre dignement hommage aux défunts, tout en créant les conditions d'intimité d'un domicile privé.

Les contrats obsèques

Prévoir ses funérailles, c'est aujourd'hui possible en constituant un capital qui peut être échelonné sur 5 années.
Possibilité de paiement mensualisé – Devis sur simple demande.

Alors n'ayez plus d'appréhension, faites la démarche.



Le Centre de Santé
des Municipaux

«en tramway»



Ligne 3, arrêt Rome-Davso

51, Rue de Rome
13001 Marseille

●
Du lundi au vendredi
de 8h00 à 19h00